

# HONORAIRES DES PRESTATIONS

BAREME GESTION LOCATIVE	HONORAIRES H.T
<b>I. GESTION LOCATIVE</b> - <b>Service Confiance</b> (gestion de base) ..... - <b>Service Premier</b> (gestion de base plus A,B,C)..... - <b>Service Ad Hoc</b> (gestion de base + prestations complémentaires)	6,50 % H.T (1) 7,50 % H.T (1) 8,50 % H.T (1)
<b>II. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES</b>  A. Gestion technique petit entretien et entretien courant (par bien loué)..... B. Gestion financière complémentaire (par bien loué)..... C. Gestion des sinistres..... Gestion administrative et financière Expertise D. Recouvrement gestion précontentieux et contentieux..... - Traitement administratif de l'impayé..... - Lettre simple de relance..... - Lettre recommandée..... - Commandement article 819*..... - Assignation et obtention de titre exécutoire*..... - Recouvrement amiable (pourcentage des sommes encaissées).... - Mise en œuvre du titre exécutoire et exécution..... E. Gestion technique gros entretien et travaux supérieurs à 1 000 € F1. Etude, devis, démarches administratives..... F2. Saisie d'un expert .....	7,50 % H.T 7,50 % H.T 7,50 % H.T 7,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T 8,50 % H.T
<b>III. SERVICES COMPLEMENTAIRES</b>  A. Assurance loyers impayés, protection juridique, détériorations..... B. Absence de locataire.....	2.40 % H.T Franchise 2 mois
<b>IV. AUTRES</b> - Gestion garage (ou tout autre bien dont loyer inférieur à 150€).....	12,00 % H.T.

\* Hors frais d'Huissier et/ou d'avocat

\*\* Hors frais d'Architecte et/ou de bureau de contrôle

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

LOCATAIRE	
Visite, Constitution du dossier, Rédaction bail	8 euros / m <sup>2</sup>
Etablissement état des lieux	3 euros / m <sup>2</sup>
<b>Total plafonné à 1 mois de loyer charges comprises</b>	<b>11 euros / m<sup>2</sup></b>
PROPRIETAIRE	
<b>1 mois de loyer charges comprises</b>	
Les honoraires et frais de location des locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés par moitié entre locataire et propriétaire.	
Honneur TVA incluse aux taux de 20%	
<b>TARIF EN VIGEUR AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2011</b>	

HONORAIRES TRANSACTION HABITATION
2 000 € TTC Forfait Prise en charge du dossier + 5% TTC Négociation honoraires

